

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

The Blockchain Group
Société anonyme
au capital de 3 735 377,96 €

Tour W - 102, Terrasse Boieldieu
92800 Puteaux

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

BCRH & Associés
(Membre de PKF ARSILON)
Commissaire aux comptes

3, rue d'Héliopolis
75017 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

The Blockchain Group

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires de la société **The Blockchain Group**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **The Blockchain Group** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des immobilisations financières

La note « *Immobilisations financières* » expose les modalités d'évaluation applicables aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation de la méthode retenue et nous avons vérifié la correcte application et le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Les tableaux relatifs aux délais de paiement excluent les factures reçues antérieurement à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire en date du 6 décembre 2023 qui a pour conséquence le gel du passif à compter de cette date.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

BCRH & Associés
(Membre de PKF ARSILON)



Samuel Clochard
Associé

Paul Gauteur
Associé

Comptes sociaux annuels

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	79 649.81		79 649.81	79 649.81	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	404 998.36	286 133.28	118 865.08	197 532.66	-78 667.58 -39.83
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	24 165 548.80	13 427 983.39	10 737 565.41	19 639 234.53	-8 901 669.12 -45.33
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	25 869.14		25 869.14	8 594.40	17 274.74 201.00
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	247 638.39		247 638.39	240 094.02	7 544.37 3.14
	Total II	24 923 704.50	13 714 116.67	11 209 587.83	20 165 105.42	-8 955 517.59 -44.41
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	7 822 590.00	2 591 577.83	5 231 012.17	6 598 288.44	-1 367 276.27 -20.72
	Autres créances	8 436 925.78	3 287 402.00	5 149 523.78	8 245 601.43	-3 096 077.65 -37.55
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement (4)	3 617 664.80		3 617 664.80	3 617 664.80	
Comptes de Régularisation	Disponibilités	144 247.28		144 247.28	159 419.81	-15 172.53 -9.52
	Charges constatées d'avance (3)	185 927.33		185 927.33	188 696.77	-2 769.44 -1.47
	Total III	20 207 355.19	5 878 979.83	14 328 375.36	15 192 006.45	-863 631.09 -5.68
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	45 131 059.69	19 593 096.50	25 537 963.19	35 357 111.87	-9 819 148.68 -27.77

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

(4) Dont Bitcoins 3 617 664.80 vs 0 en N-1

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 735 378)	3 735 377,96	3 180 324,84	555 053,12	17,45
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	35 451 239,66	32 510 356,41	2 940 883,25	9,05
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-30 516 981,62	-7 724 930,69	-22792050,93	-295,05
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-3 848 828,10	-22 792 050,93	18943222,83	83,11
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	538 679,12	1 696 221,44	-1 157 542,32	-68,24
	Total I	5 359 487,02	6 869 921,07	-1 510 434,05	-21,99
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	2 793 519,00	3 896 849,60	-1 103 330,60	-28,31
	Provisions pour charges				
	Total III	2 793 519,00	3 896 849,60	-1 103 330,60	-28,31
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	808 320,67	810 530,47	-2 209,80	-0,27
	Emprunts et dettes financières diverses	7 945 017,07	14 834 616,74	-7 489 599,67	-50,49
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	250 000,00		250 000,00	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 357 961,11	3 144 553,23	213 407,88	6,79
	Dettes fiscales et sociales	4 229 494,95	4 355 990,93	-126 495,98	-2,90
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	165 000,00	165 000,00		
	Autres dettes	661 502,07	783 502,07	-122 000,00	-15,57
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	16 817 295,87	24 094 193,44	-7 276 897,57	-30,20
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)	567 661,30	496 147,76	71 513,54	14,41
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	25 537 963,19	35 357 111,87	-9 819 148,68	-27,77

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

16 817 295,87 9 259 576,44

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 363 989.74	85 000.00	2 448 989.74	2 892 081.80		-443 092.06	-15.32
Chiffre d'affaires NET	2 363 989.74	85 000.00	2 448 989.74	2 892 081.80		-443 092.06	-15.32
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			42 941.96	117 998.24		-75 056.28	-63.61
Autres produits			415.28	14.13		401.15	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			2 492 346.98	3 010 094.17		-517 747.19	-17.20
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			14 722.16	22 313.17		-7 591.01	-34.02
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 562 392.23	2 432 816.74		-870 424.51	-35.78
Impôts, taxes et versements assimilés			4 822.93	28 387.04		-23 564.11	-83.01
Salaires et traitements			374 367.12	1 105 143.53		-730 776.41	-66.13
Charges sociales			182 555.17	443 224.65		-260 669.48	-58.81
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			78 667.58	79 933.89		-1 266.31	-1.58
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 006 375.37	938 769.91		1 067 605.46	113.72
Dotations aux provisions							
Autres charges			12.63	78 682.02		-78 669.39	-99.98
Total des Charges d'exploitation (II)			4 223 915.19	5 129 270.95		-905 355.76	-17.65
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-1 731 568.21	-2 119 176.78		387 608.57	18.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	-----			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	-----			
Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 973.38	17 157.28	2 816.10	16.41
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 466 000.00	12 413 082.85	-7 947 082.85	-64.02
Différences positives de change	327 201.64		327 201.64	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-----			
Total V	4 813 175.02	12 430 240.13	-7 617 065.11	-61.28
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-----	16 417 810.01	-16417810.01	-100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	4 595 053.56	145 523.07	4 449 530.49	NS
Différences négatives de change	734.53	231.98	502.55	216.64
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-----			
Total VI	4 595 788.09	16 563 565.06	-11967776.97	-72.25
2. Résultat financier (V-VI)	217 386.93	-4 133 324.93	4 350 711.86	105.26
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-1 514 181.28	-6 252 501.71	4 738 320.43	75.78
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 514 073.85	141 052.79	2 373 021.06	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1.00	53.99	-52.99	-96.15
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 425 460.13	224 454.72	1 201 005.41	535.08
Total VII	3 939 534.98	365 561.50	3 573 973.48	977.67
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	501 850.14	110 122.29	391 727.85	355.72
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 342 793.52	12 416 088.09	-7 073 294.57	-56.97
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	429 538.14	4 378 900.34	-3 949 362.20	-90.19
Total VIII	6 274 181.80	16 905 110.72	-10630928.92	-62.89
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-2 334 646.82	-16 539 549.22	14204902.40	85.88
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-----			
Impôts sur les bénéfices (X)	-----			
Total des produits (I+III+V+VII)	11 245 056.98	15 805 895.80	-4 560 838.82	-28.86
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 093 885.08	38 597 946.73	-23504061.65	-60.89
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-3 848 828.10	-22 792 050.93	18943222.83	83.11

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

Au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 25.537.963 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3.848.828 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant la date de clôture font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité de la période.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la nouvelle stratégie du groupe.

« L'année 2024 marque un retour à la rentabilité pour The Blockchain Group et le lancement de sa stratégie d'optimisation de la trésorerie, en tant que « Bitcoin Treasury Company ».

Il s'agit d'une stratégie pionnière en Europe de « Bitcoin Treasury Company » focalisée sur un objectif d'augmentation du nombre de Bitcoin par action, en s'appuyant sur les excédents de trésorerie de la holding en lien avec les opérations d'augmentation de capital et sur des instruments de financement adaptés.

Cette stratégie de « Bitcoin Treasury Company » vise une accumulation et une détention perpétuelle de Bitcoin - i.e., sans intention de vente, dans une logique de long terme.

Cette stratégie long-terme innovante marque le renouveau du groupe, tout en poursuivant le développement des activités de Data intelligence, Intelligence Artificielle et technologies décentralisées portées par les filiales opérationnelles TRIMANE et IORGA Group ».

Jean-Philippe CASADEPAX-SOULET

Directeur Général

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Stratégie de « Bitcoin Treasury Company » du groupe

The Blockchain Group, a initié en novembre 2024 une nouvelle stratégie, pionnière en Europe de « Bitcoin Treasury Company » focalisée sur un objectif d'augmentation du nombre de Bitcoin par action, en s'appuyant sur les excédents de trésorerie de la holding et sur des instruments de financement adaptés.

Cette stratégie de « Bitcoin Treasury Company » vise une accumulation et une détention perpétuelle de Bitcoin - i.e., sans intention de vente, dans une logique de long terme.

A cet effet, la Société a réalisé en novembre et décembre 2024 :

- une première augmentation de capital en novembre 2024, d'un montant global d'1.000.000 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 5.000.000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,20 euro, prime d'émission incluse, permettant une première acquisition d'environ 15 BTC ;
- une seconde augmentation de capital en décembre 2024, d'un montant global de 2.499.998,40 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 8.333.328 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,30 euro, prime d'émission incluse, permettant une acquisition d'environ 25 BTC supplémentaires.

Le choix de Bitcoin comme actif de réserve stratégique s'appuie sur ses attributs uniques : rareté, sécurité et décentralisation inégalées. Avec un approvisionnement limité à 21 millions d'unités, Bitcoin est l'unique actif accessible au niveau mondial dont la rareté est vérifiable et inaltérable, offrant ainsi un potentiel de réserve de valeur sans équivalent. En adoptant Bitcoin comme pilier de son bilan, The Blockchain Group se positionne au cœur des marchés de capitaux digitaux.

La Société s'engage à suivre les meilleures pratiques de l'industrie pour la gestion de ses réserves en Bitcoin, en collaborant avec des partenaires de niveau institutionnel et en fournissant une communication régulière et transparente sur l'évolution de sa stratégie Bitcoin étant précisé qu'il n'existe aucune restriction légale ou contractuelle à l'utilisation des bitcoins détenus par la société.

Par ailleurs, The Blockchain Group continuera à développer ses activités de Data intelligence, Intelligence Artificielle et technologies décentralisées, portées par ses filiales opérationnelles TRIMANE et IORGA Group.

Augmentation de capital

1. À la suite des décisions du Conseil d'Administration en date du 15 janvier 2024, du 1^{er} février 2024, du 14 février 2024 et du 12 avril 2024 par délégation de l'assemblée des actionnaires en date du 30 juin 2023, le conseil a constaté l'acquisition de 543.000 actions gratuites sur les 585.000 actions gratuites émises initialement.
2. The Blockchain Group (« TBG ») a réalisé au cours de l'exercice 2024, plusieurs augmentations de capital réservé à des investisseurs qualifiés :
 - une première augmentation de capital en novembre 2024, d'un montant global d'1.000.000 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 5.000.000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,20 euro, prime d'émission incluse, permettant une première acquisition d'environ 15 BTC ;
 - une seconde augmentation de capital en décembre 2024, d'un montant global de 2.499.998,40 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 8.333.328 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,30 euro, prime d'émission incluse, permettant une acquisition d'environ 25 BTC supplémentaires.

A la clôture de l'exercice, le capital social de The Blockchain Group s'élève à 3.735.377,96 € divisé en 93.384.449 actions de 0,04 € de valeur nominale chacune.

Continuité d'exploitation

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a homologué le 24 juillet 2024, le projet de plan de continuation, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public).

Cette décision met fin à la procédure de redressement judiciaire de la Société et valide l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière du groupe formé par la Société et ses filiales.

Au cours de cette audience, la Société a présenté en détail sa stratégie basée autour du recentrage de ses activités sur les services dans les domaines de la deeptech (dataintelligence, datascience, IA, Web2 et Web3). Ces activités sont portées principalement par les sociétés TRIMANE et IORGA Group, filiales de la Société.

Au-delà de la sortie de la procédure de redressement judiciaire, le plan de continuation intègre notamment :

- un remboursement des dettes étalé sur 10 ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en 4 ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- la poursuite du plan d'économie sur les frais de structure ;
- une simplification de l'organigramme juridique.

Le Groupe a également initié un recentrage des filiales opérationnelles sur leur domaine de spécialisation avec, de premiers résultats encourageants. Par ailleurs, la synergie entre les équipes s'est également améliorée avec des projets communs à destination des clients.

En parallèle, le plan de restructuration du Groupe se poursuit conformément aux prévisions (plan d'économie sur les frais de structure et sur les dépenses fournisseurs, rationalisation de l'organigramme, etc). Les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Les prévisions de trésorerie envisagées pour les douze mois suivant la clôture 2024 par le Conseil d'administration font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité sur cette période.

Recentrage sur les activités historiques du groupe

La nouvelle stratégie s'appuiera essentiellement sur les sociétés historiques, sociétés génératrices de cash pour le groupe. Ces sociétés interviennent essentiellement selon un modèle d'ESN (entreprise spécialisée en services numériques), modèle soutenu par des contrats de longue durée avec des entreprises majeures, et qui apporte de la pérennité à l'activité. Le groupe intervient principalement sur des activités de conseil et de mise en œuvre de solutions autour des technologies de pointe où ses compétences sont avérées par le marché, comme la deeptech, le Web2/Web3, la Blockchain, la Data Intelligence ou encore les sujets de Big Data, Data Science ou de GenerativeAI / IA.

Le plan de retour à la rentabilité a pour vocation de réduire les coûts pour le groupe, en préservant la compétitivité de chacune des entreprises, leur capacité à aller chercher de nouveaux marchés, et leur adaptabilité dans un contexte technologique complexe. Dans ce cadre économique, la recherche garde une place essentielle en atout du Groupe. Elle sera pilotée dans une perspective de rentabilité moyen-long terme et de synergie avec les activités du groupe pour permettre de maintenir le niveau de compétences et identifier les orientations technologiques futures.

PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

CONVENTIONS GÉNÉRALES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les comptes sont établis en application du PCG 2014-03 du 5 juin 2014 actualisé des textes postérieurs et des avis de l'ANC.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels clos, qui ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables applicables en France selon le modèle simplifié prévu à l'article L.123-16 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

CHANGEMENTS DE METHODES, D'ESTIMATION ET DE MODALITES D'APPLICATION

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

NOTES SUR LE BILAN

Actif

Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction de la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Mode (L/D)	Durée
Logiciels	L	3 ans
Matériel informatique	L	3 ans
Matériel de bureau	L	3 ans
Mobilier	L	10 ans

L'entrée en application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs respectivement à la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs à compter du 1er janvier 2005 n'a pas eu pour effet, compte tenu de la nature des actifs, de remettre en cause les règles et méthodes comptables retenues précédemment.

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles

Situation et mouvements Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de
	A	B	C	D = A + B - C
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				-
Total 1	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-			-
Concessions Droits Brevets	79 649			79 649
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Total 2	79 649	-	-	79 649
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-
Installations générales & aménagements divers	316 621			316 621
Matériel de bureau et d'informatique	38 102			38 102
Mobilier de bureau	50 276			50 276
Immobilisations corporelles en cours				
Total 3	404 999	-	-	404 999

Tableau des amortissements

Situation et mouvements Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions d'amort. de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				-
Total 1				
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Concessions Droits Brevets	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Total 2				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-
Installations générales & aménagements divers	167 521	62 738		230 259
Matériel de bureau et d'informatique	19 204	8 530		27 734
Mobilier de bureau	20 741	7 399		28 140
Immobilisations corporelles en cours				
Total 3	207 466	78 667		286 133
Total (1 + 2 + 3)	207 466	78 667		286 133

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leurs valeurs historiques.

Les titres de participation acquis sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Les titres acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres.

La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale et des perspectives de rentabilité de la participation détenue sur la base des flux d'autofinancement prévisionnels qui se fondent sur les budgets approuvés par la direction sur une période de 5 ans.

ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont classées selon les modalités suivantes :

Les actions propres acquises en vue de couvrir des plans de stocks options présents et à venir sont classées en Valeurs mobilières de placement ;

Tous les autres mouvements sont classés en « autres titres immobilisés » ; il s'agit notamment des actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Tableau des immobilisations financières

Situation et mouvements Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Actions propres (1)	8 595	17 274		25 869
Autres participations	43 904 217	8 930 299	-28 668 968	24 165 548
Depôts de cautionnements	240 094	7 544		247 638
Créances rattachées à des participations	-			-
Total	44 152 906	8 955 117	- 28 668 968	24 439 055

L'augmentation des titres correspond aux titres récupérés à la suite de la Transmission Universelle du Patrimoine de la société BG Innovation :

- i. TRIMAESYS pour un montant de 8.9 m€
- ii. DIPTEK pour u montant de 5 k€.

La diminution des titres de participations pour un montant de 28 M€ correspond à la sortie des titres de participation et des frais d'acquisition des titres des sociétés suivantes :

- iii. S2M pour 5.3 m€ (cession)
- iv. BG Innovation pour 23.3 m€ (TUP)

Ces mouvements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Filiales et participations Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
TBG LAND	1 270			1 270
IORGA GROUP	1 807 266			1 807 266
TBG NORTH AMERICA	6 799			6 799
BLOCK INVEST	31 354			31 354
S2M	5 342 794		-5 342 794	
TBG IBERICA				
BGI	23 326 175		-23 326 175	
TRIMAESYS		8 925 299		8 925 299
DIP TEK		5 000		5 000
TBG CSF	1 880			1 880
ENIBLOCK	2 520 276			2 520 276
BF EUROPE	1 348			1 348
MAKASI SAS				
YFC	10 865 056			10 865 056
TOTAL	43 904 218	8 930 299	- 28 668 969	24 165 548

Tableau des dépréciations

Amortissements - dépréciations Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Titres et participations	24 264 983		- 10 837 000	13 427 983
Autres immobilisations financières				
Depôts de cautionnements	-	-	-	-
Contrat de liquidité	-	-	-	-
Total	24 264 983	-	- 10 837 000	13 427 983

Détail des dépréciations

Amortissements et dépréciations Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
ENIBLOCK	2 520 276			2 520 276
BLOCKCHAIN GROUP INNOVATION	6 371 000		-6 371 000	
S2M	4 466 000		-4 466 000	
YFC	10 865 056			10 865 056
TBG LAND	1 270			1 270
TBG North America	6 799			6 799
Block Invest	31 354			31 354
BF EUROPE	1 348			1 348
TBG CSF	1 880			1 880
Total	24 264 983	-	- 10 837 000	13 427 983

Stock et encours

N/A

Créances

CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est dotée sur des créances identifiées comme présentant un risque d'irrécouvrabilité totale ou partielle.

OPÉRATIONS, CRÉANCES ET DETTES EN DEVISES

Les créances et dettes en devises sont converties en cours d'exercice, au cours de change du jour de la transaction (ou en cas d'opérations multiples dans une même devise sur une période donnée au cours de change mensuel moyen) et au cours de clôture à la date d'arrêt des comptes. Dans le cas où une perte de change latente est constatée, une provision pour perte de change est constituée à due concurrence. Les gains latents de change ne sont pas reconnus en profit de la période.

Détail des créances et produits à recevoir :

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs débiteurs	-	-
Créances clients	7 822 590	7 537 058
Provisions pour créances douteuses	-2 591 578	-3 961 151
Créances fiscales et sociales	602 193	3 024 168
Comptes courants	4 541 915	8 066 087
Débiteurs et avances	5 415	177 727
Autres créances	-	-
TOTAL	10 380 535	14 843 889

Etat des échéances des créances de l'actif circulant :

En milliers d'€	31/12/2024	- 1 an	+ 1 an / - 5 ans
Fournisseurs débiteurs	-		
Créances clients	7 822 590	7 822 590	
Créances fiscales et sociales	602 193	602 193	
Comptes courants	4 541 915	4 541 915	
Débiteurs et avances	5 415	5 415	
Dépréciations débiteurs et avances	-2 591 578	-2 591 578	
TOTAL	10 380 535	10 380 535	

Valeurs mobilières de placement & crypto monnaies

Les valeurs mobilières de placement, le cas échéant constituées d'OPCVM de trésorerie, sont présentées à leur coût d'achat. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable.

Ce poste comprend également les Bitcoin acquis en novembre et décembre 2024 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de « Bitcoin Treasury Company ».

Le traitement comptable est identique à celui des OPCVM, à la différence que des plus-values latentes sont constatées à la clôture de l'exercice le cas échéant.

Les opérations sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Exercice clos le 31/12/2024							
BITCOIN	Date d'acquisition	Nbre	Valeur acquisition	Cours de clôture	PV Latente unitaire	PV Latente	
Acquisition	05/10/2024	15	63 286,41 €	949 296 €	90 504 €	27 218 €	408 266 €
Acquisition	04/12/2024	25	90 240,34 €	2 256 009 €	90 504 €	264 €	6 594 €
TOTAL		40		3 205 305			414 860

Au 31 Décembre 2024, la société a ainsi constaté dans ses comptes une plus-value latente de 415 k€ sans impact sur le compte de résultat de la Société.

Dans son communiqué du 26 mars 2025, la Société a annoncé sa décision d'utiliser le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs de suivi de sa stratégie de « Bitcoin Treasury Company ».

Ces indicateurs illustrent la manière dont la Société finance l'acquisition de bitcoin au cours d'une période donnée :

- (i) Le 'BTC Yield' est un KPI qui reflète l'évolution en pourcentage, au cours d'une période donnée, du rapport entre le total des BTC détenus et le nombre d'actions en circulation sur une base totalement diluée (i.e., actions émises et à émettre) ;
- (ii) Le 'BTC Gain' est un KPI qui représente le nombre de BTC détenus par la Société au début d'une période multiplié par le 'BTC Yield' pour cette période (e.g., entre deux acquisitions de bitcoins, sur une année, sur un semestre, etc) ;
- (iii) Le 'BTC € Gain' est un KPI qui représente la valeur en euros du BTC € Gain' calculé en multipliant le 'BTC Gain' par le prix d'acquisition en euros par BTC de la dernière acquisition de la période applicable. La Société a choisi la dernière acquisition de la période applicable pour déterminer le prix de marché du bitcoin dans le seul but de faciliter ce calcul illustratif.

L'adoption de ces KPI découle d'une pratique standardisée parmi les entreprises mettant en œuvre une stratégie de « Bitcoin Treasury Company », telles que Strategy aux Etats-Unis et Metaplanet au Japon.

Ces indicateurs seront communiqués périodiquement par la Société dans le cadre de sa stratégie de « Bitcoin Treasury Company », notamment de manière semestrielle et annuelle.

Disponibilités et concours bancaires courants

Au 31 décembre 2024, The Blockchain Group dispose de 144 247 € de disponibilités.

Charges constatées d'avance

Elles correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

Il a été constaté des charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice 2024.

Description	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Charges constatées d'avances	185 927	188 697
Frais sur acquisition en cours		
Total	185 927	188 697

Passif

Capitaux propres

Variation des Capitaux Propres	Capital	Primes	Bons de souscript. -2	Réserve indispo- nible	Report à nouveau	Rés. de l'ex.	Amort. déroga- toires	Total capitaux propres
Situation clôture 31/12/2023	3 180 325	32 510 356	-	-	-7 724 930	-22 792 051	1 696 221	6 869 921
MOUVEMENTS								
Augmentations de capital (nettes de frais)	533 333	2 962 603	-	-	-	-	-	3 495 936
Réductions de capital (nettes de frais)	-	-	-	-	-	-	-	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-22 792 051	22 792 051	-	0
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-3 848 828	-	-3848828
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-	-1 157 542	-1 157 542
Actions gratuites	21 720	-21 720	-	-	-	-	-	
Situation clôture 31/12/2024	3 735 378	35 451 240			-30 516 982	-3 848 828	538 679	5 359 487

Au 31 décembre 2024, le capital de la société est constitué de 93.384.449 actions de valeur nominale 0,04€.

La société The Blockchain Group détient 85.944 de ses propres actions.

Ces dernières ont été acquises sur le marché au titre d'un programme de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 255 778 titres initié en juillet 2011 dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de Commerce. Conformément à la réglementation en vigueur, ces dernières sont privées de droits pécuniaires et extra pécuniaires. Les actions propres et les résultats de cessions réalisées en cours d'exercice sont imputés sur les capitaux propres du groupe.

Capital au 31/12/2024 : 93.384.449 actions de 0,04 € soit un capital de 3.735.377,96 €

	Nombre de titres ou droits	Année/date de départ des options	Prix de souscription	Parité	% du capital
Actions gratuites 2024 (1)	1 880 000	2024	NA	1 AGA = 1 action	2%

1. Les actions gratuites correspondent aux plans d'attribution gratuites d'actions, avec une période d'acquisition d'un an (i.e. présence à la date anniversaire pour l'attribution définitive) et une période de conservation d'un an.

Concernant le millésime 2024 et à la date du 31 décembre 2024, le nombre total d’actions gratuites 2024 en circulation est de 1.880.000 actions, soit une dilution potentielle de 2% au 31 décembre 2024.

Amortissements Dérogatoires

Amortissements dérogatoires	31/12/2023	Dotations	Reprises	TUP	31/12/2024
Frais d'acquisition de titres de participation	1 696 221	429 538	322 129	-1 264 951	538 679
Total	1 696 221	429 538	322 129	- 1 264 951	538 679

La société applique le nouveau règlement sur les passifs (règlement CRC 2000-06) entré en vigueur le 1er janvier 2002. Dans ce cadre les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la clôture de l’exercice.

Les provisions pour risques et charges sont constituées de provisions pour litiges potentiels avec des tiers.

Tableau des provisions

Provisions pour risques	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Provision pour risques	3 896 850	-	1 103 331	2 793 519
Provision pour charges				
Total	3 896 850	-	1 103 331	2 793 519

En 2023, la Société a constitué des provisions pour risques qui se décomposent comme suit :

- 1 500 k€ pour faire face à une créance déclarée au passif dans le cadre du Redressement Judiciaire, créance contestée par la Société ;
- 1 197 k€ de provision pour couvrir un risque social sur des opérations passées ;
- 500 k€ de provision pour restructuration (fermeture de filiales étrangères notamment) ;
- 400 k€ de provisions pour comblement de passif de sociétés en liquidation judiciaire (dont 300 k€ pour ENIBLOCK) ;
- 300 k€ pour faire face à d’éventuels risques prud’homaux.

Les reprises sur provision effectuées en 2024, correspondent à :

- 603 k€ pour une partie du risque social prescrit,
- 200 k€ pour des fermetures de filiales étrangères réalisées,
- 300 k€ de risques prud’homaux devenus sans objet.

Dettes

Le poste « Emprunts et dettes financières » s'analyse comme suit au 31 décembre 2024 :

En k€	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Avance Shopbot Canada	2 426 419	2 419 173
Avance Shopbot Australie		1 580 543
Avance Itaque	34 392	86 301
Avance S2M		799 296
Avance BGI		2 752 572
Avance Trimaesys	3 822	2 164
Avance Trimane	4 814 888	5 498 840
Avance Trimane Sud-Ouest		844 205
YFC	3 386	3 386
Blockchain Land	8 161	8 161
BF Europe	3 860	3 860
Avance iORGA	41 201	823 771
IORGA Lyon		4 418
Dipteck	3 345	2 592
Block Invest	5 543	5 335
		-
Total	7 345 017	14 834 617

ÉCHÉANCE DES DETTES FINANCIERES DIVERSES (INTRAGROUPE)

En milliers d'€	31/12/2024	- 1 an	+1 an	+ 5 ans
Avance Shopbot Canada	2 426 419	-	2 426 419	
Avance Shopbot Australie		-		
Avance Itaque	34 392	34 392		
Avance S2M	-	-		
Avance BGI		-		
Avance Trimaesys	3 822	3 822		
Avance Trimane	4 814 888	-	4 814 888	
Avance Trimane Sud-Ouest		-		
YFC	3 386	3 386		
Blockchain Land	8 161	8 161		
BF Europe	3 860	3 860		
IORGA Lyon		-		
Dipteck	3 345	3 345		
Block Invest	5 543	5 543		
Avance iORGA	41 201	-	41 201	
TOTAL	7 345 017	62 509	7 282 508	-

AUTRES DETTES

En k€	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Clients créditeurs	250 000	-
Fournisseurs	3 173 734	2 944 655
Factures non parvenues	184 227	199 899
Dettes sociales	496 475	558 681
<i>Personnel</i>	59 745	139 493
<i>Organismes sociaux</i>	436 730	419 188
Dettes Fiscales	3 733 020	3 797 310
<i>Etats Impôts et Taxes - TVA</i>	3 677 986	3 733 185
<i>Autres impôts</i>	55 034	64 125
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	165 000	165 000
Credit vendeur Iorga et S2M	54 415	54 415
Autres dettes	607 087	729 087
Total	8 663 958	8 449 046

Autres dettes (par échéance)

En milliers d'€	31/12/2024	- 1 an	+1 an / -5 ans
Clients avoir à établir	250 000	250 000	
Fournisseurs	3 173 734	3 173 734	
Factures non parvenues	184 227	184 227	
Dettes sociales	496 475	496 475	
Dettes fiscales	3 733 020	3 733 020	
	-	-	
Crédit vendeur iORGA et S2M	54 415	54 415	
Dette sur immobilisation et comptes rattachés	165 000	165 000	
Autres dettes	607 087	607 087	
TOTAL	8 663 957	8 663 957	-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffres d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires :

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Vente de marchandises		
Prestations de services	-	
Management Fees	1 772 789	2 173 326
Location bureaux	676 200	718 756
Total	2 448 989	2 892 082

Ventilation du chiffre d'affaires par activité et par marché géographique :

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Export	85 000	197 229
France	2 363 989	2 694 853
Total	2 448 989	2 892 082

Informations relatives aux charges de personnel

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Elle présente cette information en engagements hors bilan.

Tableau des charges de personnel :

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Salaires et traitements	374 367	1 105 144
Charges sociales	182 555	443 225
Total	556 922	1 548 369
Effectif moyen	6,4	13,59

Transfert de charges

Il a été comptabilisé un montant de 42 942 € correspondants à des avantages en nature et des aides apprentis ainsi que les remboursements des organismes sociaux pour 40 103 €.

Produits et charges financières

Charges financières

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Intérêts courus PTY	- 7 681	- 15 494
Intérêts courus INC	- 11 854	- 23 882
Autres charges d'intérêts	-	69 529
Dotations provisions sur immobilisation		- 16 417 810
Intérêts crédit vendeur IORGA		- 720
Autres charges financières	- 4 575 518	- 35 898
Pertes de changes	- 735	- 232
Total	- 4 595 788	- 16 563 565

Produits financiers

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Reprise provision écarts de change		
Reprise provision s/titres de participation	4 466 000	12 413 083
Reprise dépréciation actions propres		
Reprises provisions pour risques et charges financières		
Revenu titres participation		
Différence positive de changes	327 202	
Produits financiers divers	19 973	17 157
Total	4 813 175	12 430 240

Produits et charges exceptionnels

Charges exceptionnelles

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Moins-values / cession d'actions propres		
Amendes et pénalités	- 22 794	- 28 344
Dommages et intérêts		-
Charges sur projet de croissance		-
Dotations aux amortissements dérogatoires	- 429 538	- 482 051
Valeurs nettes comptables des titres cédés		-
VNC actifs cédés immobilisations financières	- 5 342 794	- 12 416 088
Dotations aux amortissements exceptionnels		- 3 896 850
Autres charges exceptionnelles	- 479 056	- 81 778
Total	- 6 274 181	- 16 905 111

Produits exceptionnels

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Produits exceptionnels	2 514 074	42 888
Plus-values / cessions d'actions propres		
Produits de cession de titres	1	98 218
Reprise amortissements dérogatoires	322130	224455
Produits exceptionnels divers (BPI)		
Reprise de provision pour risques et charges	1 103 331	
Total	3 939 535	365 561

Informations relatives à l'impôt

Tableau d'accroissements et d'allègements de la dette future d'impôt

Nature (en milliers d'€)	Bases d'impôt 2024	- 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ 5 ans ou non défini	Bases d'impôt
--------------------------	--------------------	--------	------------------	-----------------------	---------------

Décalages temporaires en base

Amortissements dérogatoires

Charges non déductibles temporairement

A déduire l'année suivante

Déficits fiscaux reportables

Produits imposés fiscalement mais non encore comptabilisés

Plus-values latentes sur OPVCM

Ecarts de conversion passif

Total des décalages d'imposition en bases

Total des décalages en impôt (26,5%)

Résultat fiscal de l'exercice

Résultat fiscal	Exercice clos le 31/12/2024
Taux normal 25%	-
Taux normal 15%	-
Reduction d'impôts	
Total impôt	-

RÉPARTITION DE L'IMPÔT

Impôts sur les bénéfices (0 €)

Depuis le 1er janvier 2012, la société The Blockchain Group s'est constituée mère d'un groupe intégré.

Sur l'exercice 2024, le périmètre d'intégration fiscale concerne les sociétés suivantes : TRIMANE et iORGA Group.

Au titre de l'exercice, la société a dégagé un résultat fiscal déficitaire.

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	(6 252 502)	-	
Résultat exceptionnel	(16 539 549)		
Intégration fiscale	-		
Total	(22 792 051)	-	-

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Rémunérations versées sur la période aux organes de direction : 191 745 €

Aucune information n'est donnée sur la rémunération des dirigeants car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Rémunération des commissaires aux comptes

En application des articles R123-198 et R23314 du Code de Commerce, il est précisé que les honoraires des Commissaires aux Comptes relatifs aux prestations sur l'exercice 2024 recouvrent uniquement la mission légale et ont été enregistrés pour un montant de 126 310 hors taxes.

Ecart de conversion, actifs et passifs

Au 31 décembre 2024, la société THE BLOCKCHAIN Group ne dispose d'aucun instrument financier de couverture contre les risques de taux et de change.

Détail des charges à payer

Emprunts et dettes financières	Montant
Intérêts courus à payer	6 735
Découvert bancaires	207
Billets à ordre	801 379
TOTAL	808 321

Fournisseurs	Montant
Factures non parvenues	184 227
TOTAL	184 227

Dettes fiscales et sociales	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Prov./congrés payés	21 811	31 370
Autres charges de personnel	37 935	108 122,56
Organismes sociaux	391 175	346 461
Ch.soc.sur cp à payer	8 802	12 668
Ch.soc.sur primes à payer	6 750	24 674
Ch .soc .à payer	30 000	35 386
Prélèvement à la source	9 601	6 661
TVA Collectée	3 677 988	3 726 524
Etat-divers à payer	45 433	64 125
Total	4 229 495	4 355 991

Hors bilan

Dans le cadre de la renégociation du prêt, signé avec la BPI, une clause d'Excess cash-flow a été insérée dans le protocole, pour un montant de 200 k€, couvrant les années 2020 à 2024.

Cette clause a été couverte par une provision exceptionnelle de 200 k€ à l'issue de l'exercice 2020 comptabilisée dans les comptes sociaux et consolidés, reprise au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En 2023, à la suite de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la Société, il a été jugé nécessaire de constater une nouvelle provision dans les comptes à hauteur de la totalité de la créance soit un montant de 1,5 m€.

Cette provision a été maintenue au 31 décembre 2024.

Evènements postérieurs à la clôture

Emission d'obligations convertibles (OCA)

À la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2025, le Conseil d'Administration de The Blockchain Group a décidé, le 4 mars 2025, de faire usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la 5ème résolution à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 mars 2025 afin de mettre en œuvre cette délégation de compétence et a décidé :

(i) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant initial nominal de 48.600.000 euros, représenté par 48.600.000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune, dont 1.000.000 Convertibles Bonds A-01 et 47.600.000 Convertibles Bonds B-01 (les « OCA Tranche 1 ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion, et dans les conditions stipulées aux Contrats d'Emission des OCA, d'un nombre initial de 89.367.393 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,544 € ;

(ii) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA, dans les trois mois suivant l'émission des OCA Tranche 1, d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant nominal global initial de 72.900.000 euros, représenté par 72.900.000 obligations convertibles dont 1.500.000 Convertibles Bonds A et 71.400.000 Convertibles Bonds B, d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune (les « OCA Tranche 2 », ensembles avec les OCA Tranche 1, les « OCA ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion et dans les conditions stipulées aux Contrats d'Emission des OCA, la souscription d'un nombre maximum de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,707 € ; étant rappelé que ces émissions d'OCA par The Blockchain Group Luxembourg SA sont régies par le droit luxembourgeois. Les Convertibles Bonds A sont souscrites en Euros et les Convertibles Bonds B sont souscrites en Bitcoin, et

(iii) la réalisation d'une augmentation de capital par la Société dans la limite de la création d'un nombre initial de 89 367 393 actions ordinaires nouvelles résultant de la conversion des OCA Tranche 1, ainsi que d'un nombre initial de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles issues de la conversion des OCA Tranche 2, sous réserve de tout ajustement nécessaire à la préservation des droits des porteurs d'OCA.

L'augmentation de capital sera réalisée par la Société en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux OCA. Elle sera effectuée en numéraire et libérée par compensation de créance, conformément aux dispositions de la cinquième résolution susvisée. Les OCA Tranche 1 permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre maximum de 89.367.393 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription de 0,544 € par action, soit un premium de 30% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des vingt derniers jours de bourse précédant la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 2025.

En cas d'exercice de l'option de souscription aux OCA Tranche 2, les OCA Tranche 2 permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre initial de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription de 0,707 € par action, soit avec un premium de 30% par rapport au prix de conversion des OCA Tranche 1. Les OCA seront convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse, consécutifs atteigne au moins 130% du prix de conversion.

Acquisition de 580 BTC

Le 26 mars 2025, The Blockchain Group a confirmé la réalisation définitive de l'acquisition par sa filiale détenue à 100%, The Blockchain Group Luxembourg SA, de 580 BTC pour 47,3 millions d'euros à 81 550 euros par bitcoin avec le produit de l'émission d'obligations convertibles réalisée par cette dernière et annoncée le 6 mars 2025.

The Blockchain Group adopte le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs clés de performance (KPIs) pour sa stratégie de « Bitcoin Treasury Company » lancée le 5 novembre 2024. Le groupe atteint depuis le début de l'année un 'BTC Yield' de ~709,8%, un 'BTC Gain' de ~283,9 BTC, et un 'BTC € Gain' de ~23,2 millions d'euros.

A ce jour, The Blockchain Group et sa filiale The Blockchain Group Luxembourg SA détiennent un total de 620 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 50,5 millions d'euros sur la base d'une valeur moyenne de 81 480 euros par bitcoin.

Emission de bons de souscription d'actions (BSA)

Le 8 avril 2025, la société a annoncé la mise en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires, d'un (1) BSA par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 0,544 € représentant une prime de 36% par rapport au cours de clôture du 3 avril 2025. 7 BSA donneront le droit à leur porteur de souscrire, sur une durée de 1 an à compter de leur attribution (11 avril 2025), à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 0,544 euros par action nouvelle, représentant une augmentation de capital d'un montant total maximum de 7 257 305,44 euros.

Le montant minimal de souscription est fixé à 14 000 BSA pour 2 000 actions nouvelles, étant précisé que les actionnaires disposant de moins de 14 000 BSA auront la possibilité de vendre leurs BSA ou d'acheter des BSA complémentaires sur le marché, à leur discrétion.

Les BSA seront admis à la négociation sur Euronext Growth à compter de leur date d'attribution. Cette opération vise (i) à remercier les actionnaires actuels de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera valorisé sur le marché et (ii) à accélérer la stratégie d'accumulation de Bitcoin lancée le 5 novembre 2024, dont l'objectif est d'augmenter le nombre de Bitcoin par action au fil du temps. Accélération de la stratégie d'accumulation de Bitcoin avec l'ensemble des actionnaires

Objectifs de l'opération

Cette opération d'émission de BSA 2025-01 attribués gratuitement à tous les actionnaires proportionnellement à leur nombre d'actions, vise à :

- remercier les actionnaires actuels de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera coté et valorisé sur le marché ;
- permettre le financement de l'accélération de la stratégie de « Bitcoin Treasury Company » lancée par la Société le 5 novembre 2024. Les termes et conditions des BSA 2025-01 sont mis à disposition concomitamment au présent communiqué sur le site Internet de la Société.

Description de l'opération

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2025 (1ère résolution), le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 4 avril 2025, a décidé de l'émission et de l'attribution gratuite de 93.384.449 bons de souscription d'actions à l'ensemble des actionnaires de la Société selon les modalités détaillées ci-après.

Cette attribution gratuite de BSA vise à remercier l'ensemble des actionnaires de The Blockchain Group, chaque actionnaire va ainsi se voir remettre gratuitement un BSA 2025-01 pour chaque action de la Société détenue en date du 10 avril 2025. Sur la base du capital de la Société au 10 avril 2025, un maximum de 93.384.449 BSA 2025-01 seront émis. Les BSA 2025-01 qui seraient attribués à la Société à raison de ses actions autodétenues seront immédiatement annulés au jour de l'attribution.

7 BSA 2025-01 donneront le droit à leur porteur de souscrire à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 0,544 euros par action nouvelle, représentant (avant neutralisation des BSA attribués aux actions auto-détenues) un produit brut d'exercice d'un montant total maximum de 7 257 305,44 euros, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 533.625,40 euros.

Le montant minimal de souscription est fixé à 1.088 euros, correspondant à 2.000 actions nouvelles au prix de 0,544 euros chacune par exercice de 14.000 BSA 2025-01.

Ainsi, tout actionnaire titulaire, le 10 avril 2025, d'un nombre d'actions inférieur à 14.000 se verra attribuer un nombre de BSA 2025-01 inférieur au seuil de souscription visé ci-dessus.

Ces actionnaires auront la faculté de vendre ces BSA 2025-01 sur le marché, ou, s'ils souhaitent les exercer, d'acquérir sur le marché un nombre de BSA 2025-01 leur permettant d'atteindre le seuil de souscription.

Le prix d'exercice de 0,544 € par action représente une prime de 36% par rapport au cours de clôture du 3 avril 2025.

